

L'honnête gouverneur avait une si piètre opinion de Veyssière qu'il avait refusé de le recommander ⁽¹⁾.

Veyssière était déjà à Trois-Rivières depuis le 24 décembre 1767 ; il prit possession de son bénéfice le 25 septembre 1768, dix-septième dimanche après la Trinité.

On conserve encore dans la cité de Trois-Rivières le registre contenant les actes de baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale protestante de Trois-Rivières, en Canada, et de la garnison.

Veyssière a inscrit en tête cette phrase sententieuse : *C'est à la plus grande gloire de Dieu que je me destine et à l'édification de mon cher troupeau.*

Le récollet défroqué prit femme.

A la date du 24 juillet 1789, on trouve au registre l'acte de sépulture qui suit :

"Le vingt-et-un de juillet 1789 est décédée Elizabeth Veyssière, ma femme, et a été inhumée le vingt-quatre du dit mois, âgée de cinquante six ans."

Veyssière, lui-même, mourut à Trois-Rivières le 26 mai 1800 ⁽²⁾.

Ce malheureux apostat appartenait à une bonne famille de Limoges qui demeurait sur la paroisse de Saint-Michel des Lions. Il avait quatre frères religieux et M. Joseph Navières, qui fut curé de Sainte-Anne de Beaupré, de 1734 à 1740, était son cousin.

Un des frères du récollet Veyssière était venu au Canada en 1734 en même temps que M. Navières.

Il tomba malade à Québec en janvier 1736 et fit alors un testament où il léguaît une partie de sa fortune en œuvres pies ⁽³⁾.

J.-EDMOND ROY

(1) Lettre de Carleton au ministre Hillsborough, 21 juillet 1768, *Papiers d'état*, série Q. 5-2, p. 526.

(2) Son acte de sépulture se lit comme suit :

"On the twenty-eight day of May in the year of our Lord one thousand eight hundred, was buried in the parish of Three Rivers, by me, the undersigned minister of the said parish the Reverend Leger Jean Baptist Noël Veyssière, late minister of the said parish, who died may the twenty-six last.

F. MOUNTAIN, Minister,
JOHN CRAIG MORRISON.

Je dois copier de cet acte à la bienveillance de M. l'abbé F.-X. Cloutier, curé de Trois-Rivières.

(3) Testament de Pierre Veyssière, le 14 janvier 1736, étude de Barolet.